

**SNRT-CGT**  
**CFTC**

**SNJ-CGT**  
**SNJ**

**CFDT**  
**CGC**

**FO**  
**SUD**

**Radio France**

---

## **LA PRÉCARITÉ VERSION MERMET**

La valse des collaborateurs continue dans l'équipe de Daniel Mermet ! Il y a quelques mois, c'était son assistante, Joëlle Levert, la nième d'une longue série de collaborateurs épuisés, psychologiquement à bout, qui était débarquée.

Aujourd'hui, c'est au tour de Claire Hauter et Thierry Scharf, deux reporters permanents de l'émission, d'être sanctionnés pour cause de «fonctionnarisation» et «manque de rendement» (ou bien pour avoir soutenu Joëlle Levert ?)

Tous deux se sont vu signifier en juin dernier que leur contrat de grille ne serait pas renouvelé à la rentrée.

Pour justifier cette décision, Daniel Mermet leur a tenu un discours digne des patrons les plus brutaux : dorénavant ils seraient payés à la pige ce qui les stimulerait et les ferait travailler plus vite et plus efficacement. Selon lui, en substance, les reporters au contrat s'avachiraient, relâcheraient leurs efforts et prendraient en otage le reste de l'équipe en les démoralisant par leur manque d'ardeur à la tâche. En s'organisant mieux, ils pourraient produire davantage ...

Cela n'a pas empêché le même Daniel Mermet de rediffuser à la rentrée dans son émission des reportages de ces deux «fonctionnaires», sans mentionner, bien sûr, le sort qui leur a été réservé !

Claire Hauter et Thierry Scharf ont refusé, comme le droit du travail les y autorise, ce changement de contrat imposé autoritairement alors qu'ils travaillaient depuis plusieurs années pour cette émission exigeante, sans compter leurs heures.

**Le comportement de Daniel Mermet est d'autant plus inadmissible, que ce producteur connaît très bien les conséquences désastreuses de la précarité puisqu'il les dénonce, à juste titre, dans ses émissions. Mais il y a visiblement un fossé entre ses dénonciations et ses pratiques.**

Pratiques qui profitent largement aux directions de France Inter et de Radio France qui, au lieu de rappeler Daniel Mermet à ses responsabilités, ont eu comme seul geste celui de faire pression sur les deux reporters pour qu'ils signent une lettre de démission !

Pour toutes ces raisons, mais surtout pour le respect des salariés et notre lutte sans faille contre la précarité, nous refusons le double jeu de la direction et de Daniel Mermet.

**Nous refusons le licenciement de deux collègues qui ne demandent qu'à exercer leur métier !**

Et pour un prochain numéro de l'émission, nous proposons un excellent thème de reportage : la précarité à « Là bas si j'y suis ».

Paris, le 22 septembre 2004.